

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TROMPEAU Jean-François, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERTHOMIER Marie-Christine, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, GOMBERT Annick, PASQUER Alain, RIGOLLET-LE BIHAN Erwan, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, DENIS Christian, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, JUNQUET Pascale, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, VERNEAU Astrid, GIBAUT Wilfried, WILLIAMS Richard, VERVIALLE Laurent, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, BLANCHARD Gérard.

Pouvoir de Madame CHAUDAGEN LE RAVALLEC à Madame Annick GOMBERT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 Juin 2014.

AGENDA 21

Guy LEROY présente le rapport de stage établi par Simon COUTANT, étudiant en Master 1 d'administration et management publics à l'IPAG de Poitiers, sur la mise en place à l'échelle de la Communauté de Communes d'un éventuel Agenda 21.

Ce travail a fait suite à la réflexion menée lors du précédent mandat par un groupe de travail qui s'était réuni sur ce sujet et avait souhaité qu'un état des lieux des actions existantes sur le territoire de la Communauté de Communes en matière de développement durable soit établi. Ce travail a également porté sur une réflexion plus générale sur les agendas 21 locaux et sur les actions potentiellement envisageables sur ce territoire. Une synthèse du rapport est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, le Conseil Régional du Centre a lancé un appel à candidature pour financer une mission d'assistance méthodologique préalable à l'élaboration d'agendas 21 locaux pour le compte de collectivités qui souhaitent s'engager dans une telle procédure. Le dossier devait être déposé pour le 13 juin auprès des services du Conseil Régional. Le travail de Simon Coutant a donc été utilisé pour répondre à cet appel à candidature. La réponse devrait être donnée dans le courant du mois de juillet 2014.

Des interrogations et échanges ont eu lieu sur l'intérêt et les avantages et inconvénients liés à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il a également été évoqué l'opportunité d'utiliser la Voie Verte comme un atout important en matière de biodiversité.

SCHEMA RÉGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

Issue du Grenelle de l'Environnement, la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue répond à la nécessité de limiter les pertes de biodiversité, par la préservation et la restauration d'un réseau écologique fonctionnel. La mise en œuvre de ce réseau repose dans chaque région sur l'élaboration d'un SRCE. Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, le SRCE est un outil d'aménagement du territoire qui vise à identifier et caractériser les continuités écologiques terrestres (trames vertes) et aquatiques (trames bleues). Ces continuités sont constituées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques et permettant le déplacement des espèces animales et végétales

Le SRCE comprend un plan d'actions visant à préciser, sans toutefois les rendre obligatoires, ni opposables, des actions à mettre en œuvre pour protéger ou restaurer des continuités. Cependant, lors de leur élaboration ou de leur révision, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, ...) devront prendre en compte le SRCE.

Issu d'un travail réalisé en association avec de nombreux acteurs depuis fin 2010, au cours de nombreuses réunions et ateliers thématiques et géographiques, le projet de SRCE a été arrêté et validé le 13 décembre 2013. Conformément au code de l'environnement, le SRCE est soumis pour avis aux départements, communautés d'agglomération, communautés de communes et parcs naturels régionaux. Il est également transmis pour informations à l'ensemble des communes. Par la suite une enquête publique permettra à chacun de se prononcer sur ce projet, avant que le SRCE soit approuvé par le Conseil Régional et arrêté par le Préfet de Région et mis en œuvre. Il sera évalué au bout de 6 ans et éventuellement révisé.

La Communauté de Communes saisie par le Préfet de Région sur ce sujet avait jusqu'au 18 juillet 2014 pour émettre un éventuel avis. (Une synthèse de la présentation faite en Conseil Communautaire est disponible sur le site de la Communauté de Communes.

Il a été évoqué la nécessité de ne pas négliger le problème des pratiques piscicoles dans le cadre du SRCE et notamment dans la région de Brenne. Des interrogations ont été émises sur l'intérêt de mener de telles réflexions alors que d'autres priorités semblent plus importantes dans le domaine de l'économie.

Le Conseil Communautaire a donc émis un avis favorable, sauf 8 abstentions, au SRCE.

ECONOMIE

Le Conseil Communautaire,

- autorise le Président à signer les actes de vente des entreprises SMB et Valin ;
- autorise le Président à signer l'acte d'acquisition des anciens locaux d'Eurial pour délocaliser Fish Brenne pour un montant de 250 000 €, à confier la mission de maîtrise d'œuvre à Ecobat, à lancer la

procédure d'appel d'offres. L'entreprise Fish Brenne rachètera le bâtiment faisant l'objet d'un bail en cours ainsi que le nouveau bâtiment à l'issue d'un bail précaire ;

- confie une étude pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire au cabinet Ecobat. Cette étude permettra un éventuel engagement de la construction. Il s'agit d'évaluer la situation initiale, d'analyser les besoins des professionnels de santé et d'élaborer plusieurs scénarii ou projets prenant en compte tous les enjeux en présence.
- Approuve le principe de création d'une usine de méthanisation, accepte la location par bail à la SAS Méthanisation Brenne Elevage du terrain aménagé et du bâtiment étant entendu que cette dernière prendra intégralement à sa charge l'ensemble des équipements matériels et techniques de process et confie la maîtrise d'œuvre à Monsieur Jérôme Quatrepoint Architecte ;
- Autorise le Président à signer une convention de travaux pour la création d'un transformateur électrique et un réseau souterrain basse tension avec le Syndicat Départemental d'Electrification de l'Indre dans le cadre de l'aménagement de la zone artisanale de Pouligny-St-Pierre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter le temps de travail d'un agent de 22 heures à 32 heures.

Il vote la motion présentée par l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat.

Le Conseil Communautaire donne un avis favorable à la création d'un poste d'apprenti et à l'augmentation d'un temps de travail de 22 heures à 32 heures.

Le Président informe le Conseil Communautaire de l'accord de l'Association Familles Rurales de Luant qui gère l'ALSH de Luant pour que les enfants du RPI Nuret – La Pérouille puisse être accueillis les mercredis après-midi au sein de cette structure.